

## AVIS PUBLIC

---

### Aux personnes intéressées par un projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 octobre 2016, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RRU2-26-2016 intitulé : **Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'autoriser, dans certains parcs et espaces verts, uniquement les usages de la classe *Parcs et espaces verts (P-2)* et, parmi la classe *Communautaire (P-1)*, les sous-catégories *Services socioculturels, récréatifs et Autres services publics*.**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 novembre 2016 à compter de 19 h, dans la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture de bureau.
4. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Les zones visées sont les suivantes :
  - R-93 (boisé du Chemin du Roy) ;
  - R-82 (espace vert du Domaine-Caché) ;
  - R-3 (parc Jacques-Auclair) ;
  - R-87 (parc Roger-Lemelin) ;
  - R-63 (parc des Riverains et espace vert de la rue des Goélands) ;
  - R-128 (parc Roland-Miron) ;
  - R-129 (parc Yves-Thériault) ;
  - R-130 (espace vert de la rue de la Promenade) ;
  - R-141 (espace vert de la rue des Jardins de l'Aurore).
6. Le plan de zonage peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture du bureau ou sur le site Internet de la Ville, <http://www.ville.lavaltrie.qc.ca/> à l'annexe A du règlement de zonage RRU2-2012.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille seize.

---

Madeleine Barbeau, greffière